

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
JEUDI 23 NOVEMBRE 2023 à 17h15

Président : Lysiane BLOSCH

Secrétaire : Marc DAVID

Membres absents excusés : mesdames BOLARD, EMBAREK, MEYER et monsieur JOLY
Membres absents : monsieur BACOT

Personnes invitées :

A l'ouverture du CA

Nombre de présents : 16 à l'ouverture du conseil

Nombre de votants : 16, le quorum est atteint et dépassé.

Le quorum étant atteint, Mme la Principale déclare la séance ouverte à 17h17

Ordre du jour :

I. PARTIE ADMINISTRATIVE

1. Présentation de la réactualisation du PPMS

II. PARTIE PEDAGOGIQUE

1. Bilan du fonctionnement pédagogique de l'année scolaire 2022-2023
2. Projet d'établissement 2022-2027
3. Précision complémentaire apportée à la charte des voyages/sorties scolaires à caractère facultatif : sélection des élèves en fonction des places disponibles
4. Sortie scolaire des 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{èmes} germanistes au marché de Noël à Fribourg
5. Voyage scolaire en Auvergne
6. Voyage scolaire en Grande-Bretagne
7. Voyage scolaire en Allemagne

III. PARTIE FINANCIERE

1. Budget 2024

IV. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DAVID Marc,
Secrétaire de séance :

Approbation du PV du CA du 09/11/2023 à l'unanimité.

Présentation de l'ordre du jour du CA

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Jeudi 23 novembre 2023
+ + + + +

Séance n°2

I. PARTIE ADMINISTRATIVE

1. Présentation de la réactualisation du PPMS

M. DAVID, gestionnaire, rappelle que si, pendant longtemps, la sécurité n'était pas un problème pour l'école, elle l'est devenue suite à des accidents qui ont marqué les esprits. C'est avec l'incendie du collège Pailleron en 1973 que la sécurité contre l'incendie a gagné les établissements scolaires.

Le document qui nous intéresse ici, le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) a vu le jour quant à lui, suite à l'explosion de l'usine AZF à Toulouse en 2001. Les attentats de 2015 (Charlie Hebdo et le Bataclan) lui ont adjoint un second volet.

Le premier volet est ainsi destiné à mettre en sécurité les membres de la communauté scolaire contre les accidents importants susceptibles d'intervenir dans l'espace du collège, qu'ils soient d'origine industrielle ou naturelle.

Dans un premier temps, il s'agit donc de déterminer à quels risques d'origine naturelle ou industrielle est susceptible d'être confrontés le collège Gustave EIFFEL.

1) Risques naturels

Le plus prégnant, dans le contexte actuel, est sans doute la tempête :

Les feux de forêt sont également un risque potentiel puisque le collège est situé en lisière de la forêt de Chaux ; Le tremblement de terre est également un risque envisageable, quoiqu'à un degré moindre, le collège étant situé dans une zone sismique de faible degré.

Enfin, le risque inondation est un risque indirect, le collège étant situé à un niveau bien supérieur au Doubs, mais il est possible que nous soyons tenus de garder les élèves au-delà du temps scolaire, les routes d'accès au collège pouvant être coupées.

2) Risques industriels

Au vu du contexte industriel, le risque est faible. Demeure néanmoins le Transport de Matières Dangereuses (TMD) avec la nationale 73 à proximité.

Pour chacun des risques identifiés, le PPMS propose une fiche des conduites à tenir en cas de survenue. Il est à noter que le PPMS du collège contient également les fiches de conduite à tenir en cas de survenue d'un risque qui n'a pas été identifié comme pouvant survenir dans la zone géographique (ex : risque avalanche).

Le second volet consiste quant à lui en un plan à suivre en cas d'intrusion de personnes armées au sein du collège.

Outre ces fiches, le plan contient plusieurs documents informatiques qu'il convient de mettre à jour chaque année :

- Annuaire de crise avec noms, téléphones des personnes à joindre ;
- Document interne des choses à réaliser suivant le type de danger auquel on est confronté avec nom des personnes en charge des différentes missions
- Liste des personnels secouristes et leur niveau de compétence
- Liste des élèves à situations particulières, nécessitant une attention spéciale.

M. GOURGOUT déplore, comme chaque année, que le gymnase n'ait pas toute sa place dans le PPMS puisque les différentes sonneries propres à chaque risque (intrusion ou accident) n'y ont pas de report et qu'il est impossible de communiquer entre le collège et le gymnase du fait de l'absence de téléphone urbain.

Mme METIN ajoute que les sonneries ne sont pas entendues non plus en Salle 2.

Mme HÄHLEN dit qu'elle connaît bien cette problématique pour l'avoir suivie pour les écoles et demande si le collège est averti lors des exercices prévus par la DSDEN du Jura.

Mme BLOSCH répond que nous avons connaissance du jour, mais non de l'heure.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Jeudi 23 novembre 2023
+°+°+
Séance n°2

II. PARTIE PEDAGOGIQUE

1. Bilan du fonctionnement pédagogique de l'année scolaire 2022-2023

Madame BLOSCH présente le bilan pédagogique de l'année scolaire 2022-2023 en s'appuyant sur le document envoyé aux membres du CA et rappelle les principales sections de ce document.

Madame MEYER précise qu'il faudrait ajouter à toutes ces actions et travail accompli au cours de l'année celui des éco-délégués qui ont procédé à une plantation d'arbres ainsi qu'à leur taille sous la férule de Mme MONROLIN.

A ce propos, M. GOURGOUT soulève le problème de la qualité de la terre, le terrain ayant été remblayé après travaux par plus de roches que de terre et que lui et son collègue Max LACHICHE, pourtant bien plus costaud que lui, ne sont pas parvenus à l'entamer lorsqu'elle était sèche. Il ajoute qu'il est revenu début novembre, après les fortes pluies, et que malgré tout il avait eu toutes les peines du monde à creuser le trou pour replanter un arbre.

Madame BLOSCH remercie Mme MEYER de cette précision, d'autant plus qu'elle attachait elle-même beaucoup d'importance à cette action et qu'elle en profitait pour remercier M. BACOT, qui s'était également investi dans ce projet, et Mme SOLBES qui s'était donnée bien du mal pour la plantation de l'automne dernier.

2. Projet d'établissement :

Arrivée de M. FASSENET à 17h44

Après avoir rappelé les différents axes de ce projet, Mme BLOSCH regrette le manque de moyens dont dispose les établissements pour véritablement mettre en œuvre leur projet.

M. DEMONTEAUX déplore quant à lui la multiplication des plans d'actions personnalisés (PAP) ces dernières années, que les enseignants n'arrivent plus à gérer. De 1 à 2 PAP par niveau scolaire à l'apparition de ces plans, on est passé à 6 ou 7 PAP par classe et il lui apparaît difficile de concilier PAP et suivi personnalisé, en raison notamment du nombre d'élèves par classe, qui devrait diminuer du fait de ces exigences ou contraintes supplémentaires mais qui, au contraire, augmentent.

Mme HAHLEN demande si le collège dispose d'assez d'AESH pour encadrer ces élèves.

Mme LALORCEY répond que oui, pour cette année, de ce point de vue, le collège dispose d'un nombre suffisant d'AESH.

A ce propos, Mme BLOSCH ajoute que le problème réside dans le fait que AESH et AED vont devenir un seul et même corps alors que les métiers sont totalement différents, et que le problème est déjà dans le fait que AESH et AED sont rémunérés sur le même BOP, BOP dont les moyens sont constants. C'est-à-dire que s'il se fait sentir le besoin d'un plus grand nombre d'AESH, mécaniquement, le nombre d'AED diminuera, alors que le collège est déjà en tension sur le nombre d'AED.

Lucie LALORCEY précise que suite à la suppression du poste de principale adjointe à la rentrée 2023, le collège a bénéficié d'un mi-temps d'AED, que ce mi-temps supplémentaire permet juste à la vie scolaire de fonctionner sereinement sans absence et que nulle garantie n'a été donnée sur la pérennisation de ce demi-poste.

M. PARISE déclare qu'il n'est pas normal qu'un collège de centre-ville ait plus d'AED qu'un collège rural, alors que le collège rural conserve ses enfants à la journée (95% de ½ pensionnaires au collège EIFFEL) et qu'il y a un réel problème sur le temps de la mi-journée.

Poursuivant le déroulé du projet d'établissement, Mme BLOSCH annonce qu'elle souhaiterait mettre en place une classe à horaires aménagés (CHAM) pour les Arts plastiques afin de ménager une ouverture culturelle aux élèves.

Pour ce qui regarde l'axe 3 Favoriser un climat serein, Mme BLOSCH précise qu'il nous a déjà fallu sortir de la période COVID qui au-delà de son temps d'action pandémique a mis à mal les actions mises en place auparavant. Il faut déjà retrouver, recréer du lien après deux ans sans rien pouvoir faire.

Le CA valide le projet d'établissement 2022-2027.

Acte relatif au contenu et à l'organisation de l'action éducatrice, transmissible n°2-26

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Jeudi 23 novembre 2023
+°+°+
Séance n°2

II. PARTIE PEDAGOGIQUE

3. Précision complémentaire apportée à la charte des voyages/sorties scolaires à caractère facultatif : sélection des élèves en fonction des places disponibles

Madame BLOSCH indique qu'une modification doit être introduite dans les chartes des voyages facultatifs et des sorties scolaires facultatives, certains voyages, comme celui prévu en Angleterre, drainant plus de candidats qu'il n'est de places disponibles. Elle note que la direction des affaires juridiques du MEN a précisé qu'il peut être mise en place une procédure d'inscription en fonction des places disponibles pour participer à un voyage scolaire facultatif s'inscrivant sur le temps scolaire, dès lors qu'elle ne crée pas de discrimination. Par suite, aucune disposition ne s'oppose à ce que les inscriptions pour un voyage scolaire facultatif s'effectuent sur une « sélection » en fonction de l'assiduité et de l'investissement.

Il est donc proposé les modifications suivantes :

A l'Article 2 de la charte des voyages facultatifs

Tout projet de voyage et de sortie avec participation financière doit être présenté au chef d'établissement, et validé en conseil d'administration. Il doit nécessairement préciser les objectifs du projet de voyage et de sortie (nécessité du déplacement par rapport à son but éducatif).

Doivent également y figurer :

- ☐ Les dispositions générales : type de sortie, période, lieu, composition du groupe, responsable du projet, accompagnateurs...

Est ajoutée l'information ci-dessous :

« Sélection des élèves : lorsque le nombre de places pour un voyage scolaire facultatif ne permet pas l'inscription de tous les élèves intéressés, la sélection d'élèves en fonction des places disponibles s'appuiera sur l'assiduité et l'engagement des élèves dans leur scolarité par la prise en compte d'un certain nombre de critères : les avertissements, comportement et/ou travail, les mises en garde comportement et/ou travail, les incidents de vie scolaire, les mois dans le carnet relatifs au comportement et/ou travail, l'investissement dans le travail (attention en cours et participation dans des disciplines retenues pour le voyage). »

Madame MEYER s'inquiète de savoir si cette information a bien été donnée aux élèves.

Madame BLOSCH répond que, dès lors que le CA se sera prononcé sur cette question, l'information sera bien évidemment transmise aux élèves et à leur famille et figurera dans leur engagement au moment des inscriptions aux voyages.

Madame MEYER insiste sur le fait qu'il faut bien préciser que c'est voté par le CA.

Madame BLOSCH la rassure sur ce point et rappelle que toutes précautions ont été prises d'un point de vue légal, en accord avec le service juridique du rectorat.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Acte de fonctionnement non transmissible n°2-27

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Jeudi 23 novembre 2023
+°+°+

Séance n°2

II. PARTIE PEDAGOGIQUE

4. Sortie scolaire des 6ème, 5ème et 4èmes germanistes au marché de Noël à Fribourg

Délégation du CA, sortie facultative en Allemagne : le marché de Noël à Fribourg pour les élèves bi-langues en 6ème, 5ème et 4ème le 19 décembre 2023 : 48 élèves et 4 accompagnateurs (Cf. P.J. fiches pédagogique et financière)

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Acte de fonctionnement transmissible n°2-29, sortie facultative en Allemagne : le marché de Noël à Fribourg.

5. Voyage scolaire en Auvergne

Sur proposition du Chef d'établissement (Cf. documents : cadre général du voyage facultatif en Auvergne, du 21 au 24/05/2024, pour 49 élèves de 4^{ème} et 4 accompagnateurs et la fiche financière de ce voyage), le Conseil d'administration adopte le projet du voyage à et autorise madame la Principale à :

- signer contrats et conventions liés à ce voyage ;
- accepter le principe et le versement des dons d'organismes, associations ou de particuliers pour le voyage concerné ;
- percevoir la participation des familles ;
- arrêter les modalités en cas de désistement d'élèves ou d'annulation du voyage.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Acte de fonctionnement transmissible n°2-25, voyage facultatif en Auvergne du 21 au 24 mai 2024

6. Voyage scolaire en Grande-Bretagne

Sur proposition du Chef d'établissement (Cf. documents : cadre général du voyage facultatif à Brighton et la fiche financière de ce voyage), le Conseil d'administration adopte le projet du voyage à et autorise madame la Principale à :

- signer contrats et conventions liés à ce voyage ;
- accepter le principe et le versement des dons d'organismes, associations ou de particuliers pour le voyage concerné ;
- percevoir la participation des familles ;
- arrêter les modalités en cas de désistement d'élèves ou d'annulation du voyage.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Acte de fonctionnement transmissible n°2-28, voyage facultatif en Angleterre à Brighton du 28/04 au 03/05/2024

Départ de Mme Aurore STOCKLINN à 18h20

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Jeudi 23 novembre 2023
+°+°+

Séance n°2

II. PARTIE PEDAGOGIQUE

7. Voyage scolaire en Allemagne

Sur proposition du Chef d'établissement (Cf. documents : cadre général du voyage facultatif à Stuttgart et la fiche financière de ce voyage), le Conseil d'administration adopte le projet du voyage et autorise madame la Principale à :

- signer contrats et conventions liés à ce voyage ;
- accepter le principe et le versement des dons d'organismes, associations ou de particuliers pour le voyage concerné ;
- percevoir la participation des familles ;
- arrêter les modalités en cas de désistement d'élèves ou d'annulation du voyage.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Acte de fonctionnement transmissible n°2-30, voyage facultatif en Allemagne à Stuttgart du 27/05/2024 au 31/05/2024.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Jeudi 23 novembre 2023
+°+°+

Séance n°2

III. PARTIE FINANCIERE

1. budget 2024

Présentation du BUDGET 2024 par M. David (voir rapport).

Après avoir défini l'acte budgétaire et rappelé la structure budgétaire, M. DAVID précise les différentes natures de recettes dont dispose le collège pour établir son budget : dotation de fonctionnement, subventions spécifiques de l'Etat et du Département et ressources liées aux activités du collège (restauration et voyages scolaires éventuellement)

Avant de passer à l'analyse détaillée de chaque service, il met en regard les recettes du Service général (Activités pédagogiques, Vie de l'Elève et Administration et Logistique) pour 2023 et 2024, à savoir :

222. 839,71 € pour 2023 et 186.087,81 € pour 2024.

Madame MEYER s'inquiète alors de savoir comment il est possible d'avoir une telle diminution dans un contexte aussi inflationniste.

M. le gestionnaire la rassure aussitôt, arguant que cette différence de 36.752 € s'explique avant tout par un changement de pratique comptable : en 2023, le service de restauration et hébergement (SRH) reversait 30.851,71 € au service Administration et logistique (ALO) au titre de la viabilisation (chauffage, électricité, eau), créant ainsi une recette et une dépense doublement comptabilisée budgétairement (au SRH et au ALO).

Dorénavant, cette participation du SRH aux charges de viabilisation sera directement imputée à ce service sur les factures.

A cela s'ajoute, il est vrai, une baisse de la dotation de fonctionnement (- 4.443 €).

M. DAVID présente ensuite pour chaque service, les dépenses détaillées par domaine, montrant pour chacun de ceux-ci l'origine des ressources (dotation de fonctionnement, subventions ou ressources propres).

LE SERVICE GENERAL

Les activités pédagogiques (AP)

Ce service est le plus impacté par la baisse de la dotation de fonctionnement (- 1.982 €), notamment du fait de la baisse de la contribution demandée par Jura Nord au collège (- 857 €). Toutefois, pour préserver les activités de ce service, choix a été fait d'opérer un prélèvement de 3.500 € sur les fonds disponibles du collège. De fait, les crédits destinés aux différentes disciplines connaissent une hausse, de même que la part établissement destinée aux sorties est augmentée de 30% (4.000 € contre 3.000 en 2023) du fait des voyages prévus pour la prochaine année (Allemagne, Angleterre, Auvergne).

Vie de l'élève (VE)

Les recettes de ce service proviennent essentiellement de subventions spécifiques (93%) et la légère baisse enregistrée est le fait des crédits alloués au comité d'éducation à la citoyenneté, la santé et l'environnement. Contrairement à l'année passée, nous n'avons en effet pas de reliquat sur les subventions pouvant être consacrées à cette dépense.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Jeudi 23 novembre 2023
+°+°+

Séance n°2

III. PARTIE FINANCIERE

Administration et logistique (ALO)

Par rapport aux années passées, la grande différence pour ce service réside dans la prise en charge directement par le service restauration et hébergement (SRH) d'un tiers des coûts énergétiques¹ (eau, électricité et gaz) en lieu et place d'un reversement équivalent. Ce réaménagement comptable diminue autant les ressources et crédits ouverts à ce service, soit une baisse fictive d'environ 21%.

Sur ce chapitre de dépenses, le collège s'en est tenu cette année à une stricte observation des préconisations du Département (prévision de 100.000 € de dépenses, soit 66.060,55 € pour ce service et 33.939,45 € pour le SRH), alors que nous avions abondé l'année passée de plus de 13.000 € cette préconisation, anticipant le continuum de la hausse des énergies.

Ceci nous permet donc de dégager des fonds, notamment pour le domaine Administration (les prévisions de dépenses 2022 s'étant avérées bien trop faibles avec la prise en charge de l'ensemble des coûts de reprographie sur ce domaine) et, à un degré moindre, pour le domaine Entretien qui doit supporter également une hausse des prix.

LE SERVICE SPECIAL

Il est à noter que le collège connaissait jusqu'alors deux services spéciaux : le service de restauration et d'hébergement (SRH) et le service des bourses nationales (SBN). Pour ce dernier service, le collège servait de lien entre les services du Rectorat et les familles. Dorénavant, si le collège continuera cette fonction, ce service n'apparaît plus au budget.

Le service restauration et hébergement (SRH)

Les recettes de ce service sont le fruit des contributions de ses usagers, complétées à la marge par deux subventions du Conseil départemental, l'une pour encourager l'achat de denrées alimentaires locales, l'autre pour aider à l'entretien, la réparation, voire l'achat de certains matériels pour les cuisines.

Fondées sur les effectifs constatés à la rentrée de septembre, ces recettes sont susceptibles d'évoluer en cours d'année (notamment sur le dernier trimestre).

Pour 2024, l'effectif des demi-pensionnaires est en légère hausse (+ 19 élèves, 389 DP contre 370 en 2023). Cette hausse des effectifs, couplée à la légère hausse des tarifs, engendre une augmentation des recettes de près de 10% : 216.621,56 € contre 197.323,20 € en 2023.

Pour le volet dépense, les différents domaines retracent les différentes dépenses de ce service, le domaine Reversement consistant en reversement au Département de 17,5% des recettes pour participation à la rémunération du personnel de restauration et de 1,5% des recettes des seuls demi-pensionnaires à un fonds commun (FCSH) en échange duquel le Département aide les établissements pour la réparation ou l'achat de certains matériels de cuisine.

A noter, l'apparition d'un nouveau domaine (Viabilisation) pour répondre à la prise en compte directement sur ce service des dépenses de viabilisation. De fait, ce domaine correspond à l'ancienne ligne budgétaire OCINT du domaine Reversement, qui, elle, disparaît.

En fait, le SRH prend en charge ces dépenses énergétiques à hauteur de 16% de ses recettes (selon une clé de répartition donnée par le Département), ce qui correspond cette année à 33% de la prévision budgétaire de ces dépenses. Cette part est donc sujette à une double variation, selon le prix des énergies et selon le montant des recettes de ce service.

III. PARTIE FINANCIERE

DEUXIEME SECTION : LES OPERATIONS EN CAPITAL
Aucun investissement n'est prévu au budget initial.

CONCLUSION

Recettes pour 2024 : 402.709,37 € _ Dépenses : 413.954,00 €
Soit un déficit budgétaire de 11.244,63 €. Pour 7.744,83 € ce déficit résulte des opération d'amortissement et de neutralisation d'amortissement, sans incidence sur les finances du collège.

Le déséquilibre financier du budget 2024 s'élève donc à 3.500 €, somme prélevée sur le fonds de roulement disponible du collège.

Pour mémoire, le montant du fonds de roulement du collège s'élevait au 1^{er} janvier 2023 à 78.492,92 €. Des prélèvements, pour un montant de 25.000 €, ont été autorisés cette année 2023. Suite à ce prélèvement de 3.500 € pour équilibrer le budget 2024, le montant du fonds de roulement est donc de 49.992,92 €

VOTE
POUR : 17
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
Acte financier transmissible n°2-31, budget initial 2024

IV. Questions diverses.

En l'absence de questions diverses, Mme la Principale remercie les membres du conseil de leur participation et les invite en salle de restauration à partager le verre de l'amitié

Fin de la séance à 18h55